



PREFET DU DOUBS

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Plate-forme de l'asile**

PIECES A PRODUIRE POUR UNE PREMIERE DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR

si je suis l'**enfant** d'un réfugié ou d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire
placé sous protection de l'OFPRA

originaux + photocopies

- **3 photos** au format 3,5 x 4,5, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes
- **un justificatif de domicile** (original + copie) datant de moins de 6 mois : quittance de loyer, facture (électricité, eau, gaz), taxe d'habitation

En cas d'hébergement par un tiers (parents y compris) :

- **un justificatif de domicile** (original + copie) datant de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- **Attestation de l'hébergeant** (originale)
- **carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant** (originale + copie)
- **Fiche de renseignement** à compléter
- **Acte de naissance ou livret de famille ou certificat administratif ou lettre attestant de la protection de l'OFPRA** (original + copie)
- **Carte de séjour des parents** (originale + copie)
- **DCEM, le cas échéant** (original + copie)

Le droit de timbre de 25 €, dû pour la fabrication du titre,
sera à acquitter au retrait de votre titre de séjour, exclusivement en timbres fiscaux.
À acheter en ligne (<https://timbres.impots.gouv.fr>) ou dans un bureau de tabac.

Tout dossier incomplet sera refusé

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A compléter pour les demandes de première carte de séjour d'un membre de la famille d'un réfugié ou d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire

Identité du demandeur :

Nom :

Nom d'épouse pour les femmes mariées :

Prénoms : Sexe : M : F :

Né(e) le :/...../..... à : (Ville) (Pays) :

Nationalité :

Adresse : :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Le cas échéant, numéro étranger :

Situation familiale :

Célibataire

Marié(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

En concubinage

Pacsé

Séparé

Situation du conjoint (marié, pacsé ou concubinage) :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :/...../..... à : (Ville) (Pays) :

Nationalité :

Résident en France OUI NON

Titre de séjour : OUI NON

Numéro d'étranger :

.....

Liens familiaux :

Vos parents :

Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Pays de résidence	Numéro d'étranger

Vos enfants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Pays de résidence	Numéro d'étranger

Situation administrative

Date d'entrée en France :

Avec visa C D sans visa

Valable du au

Fait à le

Signature du demandeur

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e)...

Indiquer ici le nom et l'adresse de l'hébergeant

Nom :

Prénom :

Demeurant :

.....
.....
.....
.....

...certifie sur l'honneur héberger durablement à mon domicile...

Indiquer ici le nom de la personne hébergée

Nom :

Prénom :

Fait à _____ le _____

Signature de l'hébergeant

Important : Documents à joindre avec cette attestation d'hébergement :



1 – pièce d'identité ou titre de séjour de votre hébergeant



2 - quittance de loyer, facture (électricité, eau, gaz), taxe d'habitation de moins de 6 mois de votre hébergeant



PREFET DU DOUBS

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Plate-forme de l'asile**

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES
POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR
AU TITRE DE L'ASILE**

Présentez-vous à **la borne pour retirer un ticket de passage au guichet, muni de votre confirmation de rendez-vous.**

Le rendez-vous est individuel, il convient donc également de prendre un ticket par rendez-vous.

Afin d'organiser au mieux le service rendu aux usagers et d'ouvrir un plus grand nombre de créneaux de rendez-vous, 5 personnes sont convoqués toutes les heures. Vous serez donc appelé au plus tard dans l'heure qui suit votre horaire de rendez-vous.

En cas d'absence à l'appel de votre numéro, il conviendra de reprendre rendez-vous.

Merci de préparer votre dossier **complet dans l'ordre de la liste (originaux + photocopies)**

**Tout dossier incomplet sera refusé
et
votre rendez-vous annulé**

Pour un renouvellement de votre titre de séjour,
vous devez effectuer la démarche **dans les 2 mois** avant la **fin de validité** de votre titre.
*Par exemple : si votre titre de séjour expire le 01/03/19, vous devez demander un rendez-vous
entre le 01/01/2019 et le 01/03/2019*

Attention !

Si vous dépassez la date de fin de validité de votre carte,
un droit de visa de régularisation de 180 € vous sera réclamé.